

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

de la commune de NORON LA POTERIE

Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 8
Pour : 8

2022 / 023

Séance du 27 juin 2022

Date de la convocation :
23.06.2022

L'an deux mil-vingt deux, le 27 juin, 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date d'affichage :

Présents: Mme Levillain Elisabeth,; Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Ossemont Glenn, Guillaume Pastre, Lebastard Frédéric, Fages Florence et François Scelles

08.07.2022

Absent : M. Maxime Lamour

M.Pastre Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Maintien du mobil-home et de l'abri de jardin route de Juaye-Mondaye pour M. THEREZE

Le maire expose la demande de Monsieur THEREZE Julien, en date du 16 juin 2022, relative au maintien de l'implantation du mobil-home et de l'abri de jardin sur le terrain privé cadastré section B n°31 et B n°32 sis 3 route de Juaye-Mondaye.

Considérant la délibération n°2021-023 en date du 12 juillet 2021, autorisant le maintien du mobil-home et de l'abri de jardin pour une durée maximum de 12 mois à compter du 12 juillet 2021,

Article 1 : Le maire propose un avenant à la délibération n° 2021-023 afin d'autoriser le maintien du mobil-home et de l'abri de jardin pour une durée supplémentaire de 12 mois à compter du 12 juillet 2022.

Article 2 : Les conditions énumérées dans la délibération n°2021-023 sont reconduites.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide** d'autoriser le maintien du mobil-home et de l'abri de jardin sur le terrain privé cadastré section B n° 31 et B n° 32 sis 3 route de Juaye-Mondaye, pour une durée supplémentaire de 12 mois à compter du 12 juillet 2022 dans le respect des conditions ci-dessus proposées.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 5 juillet 2022

Le Maire, Mr SCELLES François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture
le 19.07.2022

et publication ou notification
du 19.07.2022

